

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude

PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_025-DE



OBJET : Adhésion de la communauté de communes La Grandvallière au sein de la Société Publique Locale « AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L.1524-1, 1531-1 ;

VU le Code de commerce, notamment le livre II ;

VU les projets de statuts de la Société publique locale « AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE » ;

Vu la délibération de l'EPCI du 26 mars 2024

La SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire et d'assurer la promotion économique.

L'AER BFC développe une offre de service compatible avec les attentes du tissu économique régional et les responsabilités conférées à la Région et aux EPCI par la loi NOTRe. Elle a vocation à intervenir en subsidiarité par rapport aux acteurs territoriaux existants.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- Promouvoir et accompagner l'innovation et la transition écologique
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- Promouvoir l'attractivité économique de la région

L'ensemble de ces missions est porté dans une approche transverse, dans la mesure où chaque entreprise doit être considérée dans le contexte de la filière, du cluster...dans lequel elle évolue et dans le territoire et l'écosystème dans lequel elle s'inscrit.

Pour ce faire, l'AER BFC est composée de **cinq pôles opérationnels :**

1. Un pôle Développement économique par filière et par territoire
 2. Un pôle Prospection et promotion, en Franc et à l'international
 3. Un pôle Attractivité et marketing territorial
 4. Un pôle Innovation et Transition Écologique
 5. Un pôle Intelligence Économique et Territoriale
- et un pôle Ressources qui travaille sur les finances et le social.

La communauté de communes la Grandvallière, étant compétent en matière de développement économique en vertu de ses compétences attribuées par la loi, a intérêt à devenir actionnaire de la SPL

AER par la présente délibération, afin de pouvoir faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour les prestations dites « in house » sous réserve d'un contrôle analogue.

La SPL AER BFC est spécialement régie par les dispositions de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi cette société exerce les activités visées ci-dessus pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions passées avec les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales actionnaires s'inscrivant dans le cadre des relations « in house » et des missions d'intérêt général.

La Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, actionnaire majoritaire de la SPL AER BFC, propose aux établissements publics de coopération intercommunale de les intégrer au capital de la société ainsi qu'à sa gouvernance.

La SPL AER BFC est administrée par un Conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs au plus, les sièges étant répartis entre les collectivités actionnaires et en proportion du capital détenu respectivement par chaque établissement public de coopération intercommunale. Il est prévu que si le nombre de sièges au Conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital, celles-ci seront réunies en assemblée spéciale, où un siège au moins leur étant réservé. L'assemblée spéciale désigne, parmi les élus de ces collectivités territoriales ou groupements, les représentants communs qui siégeront au conseil d'administration en application de l'article L. 1524-5 du CGCT et des statuts de la SPL.

Considérant l'intérêt pour l'établissement public de coopération intercommunale de la communauté de communes la Grandvallière d'acquérir une action au capital de la SPL AER BFC,

Il est proposé aux conseillers communautaires

- D'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire
- D'approuver les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;
- D'acquérir en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et autoriser [*le représentant de l'EPCI*] à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;
- De désigner **Jean RICHARD** en qualité de représentant de communauté de communes la Grandvallière à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale ;
- Et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** d'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire
- **APPROUVE** les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;
- **APPROUVE** d'acquérir en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **DESIGNE Jean RICHARD** en qualité de représentant de communauté de communes la Grandvallière à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_025-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : ADHESION INITIATIVE JURA POUR L'ANNE 2024

Mme la Présidente présente l'association Initiative Jura.

Madame la Présidente expose le projet d'adhésion et de conventionnement.

Le projet de convention implique le paiement d'une adhésion annuelle de 175€, donnant le droit à participer à l'assemblée générale de l'association. Elle permettra également à l'issue du bilan 2024, de participer à hauteur de 525€ par dossier d'entreprises du territoire communautaire accompagnées par la plateforme Initiative Jura

Le montant maximum par an sera de 2 500€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de la Grandvallière à la plateforme Initiative Jura.

APPROUVE la convention annuelle de partenariat avec Initiative Jura pour 2024 pour un montant maximum de 2 500€

APPROUVE le paiement de l'adhésion annuelle pour un montant de 175€

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_026-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D20248037A-BF

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement
Annule et remplace la délibération 2024_021(c) du 20 Février 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	400 919,61
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 659,78
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	445 579,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-102 121,38
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-83 500,00
Besoin de financement F. = D. + E.	185 621,38
AFFECTATION = C. = G. + H.	445 579,39
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	185 621,38
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	259 958,01
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,
Françoise VESPA



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 262 357,73						1 262 357,73		1 262 357,73
10222	F.C.T.V.A.		988 543,74			289,01	8 544,46	289,01	997 088,20		996 799,19
10228	Autres fonds d'investissement		82 003,08						82 003,08		82 003,08
1022	Sous Total compte 1022		1 070 546,82			289,01	8 544,46	289,01	1 079 091,28		1 078 802,27
10251	Dons et legs en capital		52 427,55						52 427,55		52 427,55
1025	Sous Total compte 1025		52 427,55						52 427,55		52 427,55
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire		686 201,59						686 201,59		686 201,59
102	Sous Total compte 102		3 071 533,69			289,01	8 544,46	289,01	3 080 078,15		3 079 789,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 780 252,92				280 376,16		3 060 629,08		3 060 629,08
106	Sous Total compte 106		2 780 252,92				280 376,16		3 060 629,08		3 060 629,08
10	Sous Total compte 10		5 851 786,61			289,01	288 920,62	289,01	6 140 707,23		6 140 418,22
110	Report à nouveau (solde créditeur)		170 200,00	280 376,16	154 835,94			280 376,16	325 035,94		44 659,78
11	Sous Total compte 11		170 200,00	280 376,16	154 835,94			280 376,16	325 035,94		44 659,78
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		154 835,94	154 835,94				154 835,94	154 835,94		0,00
12	Sous Total compte 12		154 835,94	154 835,94				154 835,94	154 835,94		0,00
1311	État et établissements nationaux		637 371,34						637 371,34		637 371,34
1312	Régions		261 442,67						261 442,67		261 442,67
1313	Départements		1 049 031,96						1 049 031,96		1 049 031,96
13141	Communes membres du GFP		125 000,00						125 000,00		125 000,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

Stamp: Berger Levrault

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1314	Sous Total compte 1314		125 000,00						125 000,00		125 000,00
131	Sous Total compte 131		2 072 845,97						2 072 845,97		2 072 845,97
1321	État et établissements nationaux		131 142,42				12 000,00		143 142,42		143 142,42
1322	Régions		150 293,00				70 759,48		221 052,48		221 052,48
1323	Départements		152 703,00						152 703,00		152 703,00
13241	Communes		256 531,93						256 531,93		256 531,93
13248	membres du GFP										
	Autres communes		56 906,41						56 906,41		56 906,41
1324	Sous Total compte 1324		313 438,34						313 438,34		313 438,34
13258	Autres groupements		109 615,06		1 235,54				110 850,60		110 850,60
1325	Sous Total compte 1325		109 615,06		1 235,54				110 850,60		110 850,60
13278	Autres fonds européens		395 916,36						395 916,36		395 916,36
1327	Sous Total compte 1327		395 916,36						395 916,36		395 916,36
1328	Autres		144 906,68						144 906,68		144 906,68
132	Sous Total compte 132		1 398 014,86		1 235,54		82 759,48		1 482 009,88		1 482 009,88
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		320 278,05						320 278,05		320 278,05
1346	Sous Total compte 1346		320 278,05						320 278,05		320 278,05
134	Sous Total compte 134		320 278,05						320 278,05		320 278,05
1383	Départements		73 381,79						73 381,79		73 381,79
1384	Communes		89 532,17						89 532,17		89 532,17

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF

Berger Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1388	Autres		3 630,27						3 630,27		3 630,27
138	Sous Total compte 138		166 544,23						166 544,23		166 544,23
13911	État et établissements nationaux	533 073,91				44 243,00		577 316,91		577 316,91	
13912	Régions	239 151,89				22 290,78		261 442,67		261 442,67	
13913	Départements	817 614,40				41 646,00		859 260,40		859 260,40	
139141	Communes	122 800,00				2 200,00		125 000,00		125 000,00	
	membres du GFP										
13914	Sous Total compte 13914	122 800,00				2 200,00		125 000,00		125 000,00	
1391	Sous Total compte 1391	1 712 640,20				110 379,78		1 823 019,98		1 823 019,98	
139	Sous Total compte 139	1 712 640,20				110 379,78		1 823 019,98		1 823 019,98	
13	Sous Total compte 13	1 712 640,20	3 957 683,11		1 235,54	110 379,78	82 759,48	1 823 019,98	4 041 678,13		2 218 658,15
1641	Emprunts en euros		877 675,18			111 657,51		111 657,51	877 675,18		766 017,67
164	Sous Total compte 164		877 675,18			111 657,51		111 657,51	877 675,18		766 017,67
168758	Autres groupements		1 235,54	1 235,54				1 235,54	1 235,54		0,00
16875	Sous Total compte 16875		1 235,54	1 235,54				1 235,54	1 235,54		0,00
1687	Sous Total compte 1687		1 235,54	1 235,54				1 235,54	1 235,54		0,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		1 847,52	1 847,52	1 533,05			1 847,52	3 380,57		1 533,05
1688	Sous Total compte 1688		1 847,52	1 847,52	1 533,05			1 847,52	3 380,57		1 533,05
168	Sous Total compte 168		3 083,06	3 083,06	1 533,05			3 083,06	4 616,11		1 533,05
16	Sous Total compte 16		880 758,24	3 083,06	1 533,05	111 657,51		114 740,57	882 291,29		767 550,72

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	870 936,84				65 586,63		936 523,47		936 523,47	
193	Autres neutralisations et régularisation	51 510,22		1 126 934,13	208 086,63			1 178 444,35	208 086,63	970 357,72	
198	Neutralisation des amortissements	471 153,34						471 153,34		471 153,34	
19	Sous Total compte 19	1 393 600,40		1 126 934,13	208 086,63	65 586,63		2 586 121,16	208 086,63	2 378 034,53	
	Total classe 1	3 106 240,60	11 015 263,90	1 565 229,29	365 691,16	287 912,93	371 680,10	4 959 382,82	11 752 635,16	4 201 054,51	10 994 306,85
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi					44 712,00	954,00	44 712,00	954,00	43 758,00	
2031	Frais d'études	219 542,40			29 182,80	22 912,00	78 301,00	242 454,40	107 483,80	134 970,60	
2033	Frais d'insertion	4 530,76			4 530,76			4 530,76	4 530,76		0,00
203	Sous Total compte 203	224 073,16			33 713,56	22 912,00	78 301,00	246 985,16	112 014,56	134 970,60	
2041412	Bâtiments et installations					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
204141	Sous Total compte 204141					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
20414	Sous Total compte 20414					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
2041	Sous Total compte 2041					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
204	Sous Total compte 204					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	45 810,13			15 782,90	660,00		46 470,13	15 782,90	30 687,23	
205	Sous Total compte 205	45 810,13			15 782,90	660,00		46 470,13	15 782,90	30 687,23	
20	Sous Total compte 20	269 883,29			49 496,46	78 284,00	79 255,00	348 167,29	128 751,46	219 415,83	
2111	Terrains nus	355 689,67			505,84	799,88		355 689,67	505,84	355 183,83	
2112	Terrains de voirie							799,88		799,88	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2113	Terrains aménagés autres que voirie	36 404,92			1 000,00			36 404,92	1 000,00	35 404,92	
2115	Terrains bâtis	34 539,01			37,71			34 539,01	37,71	34 501,30	
2118	Autres terrains	1 791,43						1 791,43		1 791,43	
211	Sous Total compte 211	428 425,03			1 543,55	799,88		429 224,91	1 543,55	427 681,36	
2128	Autres agencements et aménagements	204 658,40		745 774,58		19 188,00		969 620,98		969 620,98	
212	Sous Total compte 212	204 658,40		745 774,58		19 188,00		969 620,98		969 620,98	
21318	Autres bâtiments publics	3 398 507,32		828 436,43	18 968,67	2 053,80		4 228 997,55	18 968,67	4 210 028,88	
2131	Sous Total compte 2131	3 398 507,32		828 436,43	18 968,67	2 053,80		4 228 997,55	18 968,67	4 210 028,88	
21321	Immeubles de rapport	866 521,27		290 059,88	504 495,39		208 086,63	1 156 581,15	712 582,02	443 999,13	
2132	Sous Total compte 2132	866 521,27		290 059,88	504 495,39		208 086,63	1 156 581,15	712 582,02	443 999,13	
21351	Bâtiments publics	675 068,50				1 632,80		676 701,30		676 701,30	
2135	Sous Total compte 2135	675 068,50				1 632,80		676 701,30		676 701,30	
2138	Autres constructions	94 887,17			81 394,79	9 767,98		104 655,15	81 394,79	23 260,36	
213	Sous Total compte 213	5 034 984,26		1 118 496,31	604 858,85	13 454,58	208 086,63	6 166 935,15	812 945,48	5 353 989,67	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	13 307,20						13 307,20		13 307,20	
214	Sous Total compte 214	13 307,20						13 307,20		13 307,20	
2151	Réseaux de voirie	133 683,50		32 908,50		5 712,00		172 304,00		172 304,00	
2152	Installations de voirie	14 871,58				1 442,60		16 314,18		16 314,18	
21534	Réseaux d'électrification	3 175,74		1 039,72				4 215,46		4 215,46	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	53 148,48			34 842,27			53 148,48	34 842,27	18 306,21	
2153	Sous Total compte 2153	56 324,22		1 039,72	34 842,27			57 363,94	34 842,27	22 521,67	
21561	Matériel roulant	12 373,36			12 373,36			12 373,36	12 373,36		0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	7 103,35			7 103,35			7 103,35	7 103,35		0,00
2156	Sous Total compte 2156	19 476,71			19 476,71			19 476,71	19 476,71		0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	13 551,72		6 071,97	1 372,04			19 623,69	1 372,04	18 251,65	
215	Sous Total compte 215	237 907,73		40 020,19	55 691,02	7 154,60		285 082,52	55 691,02	229 391,50	
21621	Biens sous-jacents			8 088,50				8 088,50		8 088,50	
2162	Sous Total compte 2162			8 088,50				8 088,50		8 088,50	
216	Sous Total compte 216			8 088,50				8 088,50		8 088,50	
217314	Bâtiments culturels et sportifs			355 512,77				355 512,77		355 512,77	
217318	Autres bâtiments publics	492 336,53		650,15				492 986,68		492 986,68	
21731	Sous Total compte 21731	492 336,53		356 162,92				848 499,45		848 499,45	
217321	Immeubles de rapport	198 850,87			198 850,87			198 850,87	198 850,87		0,00
21732	Sous Total compte 21732	198 850,87			198 850,87			198 850,87	198 850,87		0,00
2173	Sous Total compte 2173	691 187,40		356 162,92	198 850,87			1 047 350,32	198 850,87	848 499,45	
217	Sous Total compte 217	691 187,40		356 162,92	198 850,87			1 047 350,32	198 850,87	848 499,45	
2181	Installations générales, agencements et	173 520,54			162 150,09	29 041,20		202 561,74	162 150,09	40 411,65	
21828	Autres matériels de transport	6 523,88				3 856,19		10 380,07		10 380,07	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Sous Total compte 2182	6 523,88				3 856,19		10 380,07		10 380,07	
21838	Autre matériel informatique	71 616,73			45 352,56	3 030,88		74 647,61	45 352,56	29 295,05	
2183	Sous Total compte 2183	71 616,73			45 352,56	3 030,88		74 647,61	45 352,56	29 295,05	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires					1 243,48	233,50	1 243,48	233,50	1 009,98	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	55 380,01			1 307,00	4 401,48		59 781,49	1 307,00	58 474,49	
2184	Sous Total compte 2184	55 380,01			1 307,00	5 644,96	233,50	61 024,97	1 540,50	59 484,47	
2188	Autres	1 567 394,33		1 043,00	1 225 160,77	28 231,91		1 596 669,24	1 225 160,77	371 508,47	
218	Sous Total compte 218	1 874 435,49		1 043,00	1 433 970,42	69 805,14	233,50	1 945 283,63	1 434 203,92	511 079,71	
21	Sous Total compte 21	8 484 905,51		2 269 585,50	2 294 914,71	110 402,20	208 320,13	10 864 893,21	2 503 234,84	8 361 658,37	
2313	Constructions	831 742,41			832 669,32	1 066,23		832 808,64	832 669,32	139,32	
231	Sous Total compte 231	831 742,41			832 669,32	1 066,23		832 808,64	832 669,32	139,32	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	1 039,72			1 039,72			1 039,72	1 039,72	0,00	
23	Sous Total compte 23	832 782,13			833 709,04	1 066,23		833 848,36	833 709,04	139,32	
2421	de la collectivité territoriale	396 888,09			396 888,09			396 888,09	396 888,09	0,00	
242	Sous Total compte 242	396 888,09			396 888,09			396 888,09	396 888,09	0,00	
248	Autres mises en affectation	33 314,26			33 314,26			33 314,26	33 314,26	0,00	
24	Sous Total compte 24	430 202,35			430 202,35			430 202,35	430 202,35	0,00	
261	Titres de participation	3 401,98						3 401,98		3 401,98	
26	Sous Total compte 26	3 401,98						3 401,98		3 401,98	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF

Berser Levraut

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : Création d'un budget annexe pour la ZA Les Dadonins

Mme la présidente,

RAPPELLE que la Grandvallière est propriétaire d'un terrain sur la ZA Les Dadonins. Suite à des demandes pour des installations d'entreprises et d'activités, il semble nécessaire de réfléchir à son aménagement pour pouvoir vendre, louer ou accompagner au mieux les futurs porteurs de projets.

La réglementation prévoit que pour ce type d'opération, la collectivité doit créer un budget annexe. Ce budget retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

Le budget sera assujetti à la TVA.

La nomenclature sera la M57 développée et il sera appliqué la comptabilité de stock.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'un budget annexe pour l'aménagement de la Zone Artisanale Les Dadonins. Ce budget sera assujetti à la TVA.

NOMME ce budget annexe « ZA Les Dadonins »

AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les actes utiles à la création de ce budget annexe.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

**La Présidente,
Françoise VESPA**



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_035-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF



OBJET : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2024
Budget principal

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 et L.2343-2,

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget en résumant les orientations générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Section	Report	Dépenses	Total BP
Fonctionnement			
Dépenses		2 940 027.01€	2 940 027.01€
Recettes		2 940 027.01€	2 940 027.01€
Investissement			
Dépenses	108 500€	690 040.38€	798 540.38€
Recettes	25 000€	773 540.38€	798 540.38€

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Annule et remplace la délibération 2024_021(b) du 20 Février 2024

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	23
Votants :	26
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Pour 26 / Contre 0 / Abstention 0	

Date de convocation : 18 Mars 2024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Christian BRUNEEL, Vice Président de la Communauté de Communes La Grandvallière délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Françoise VESPA en qualité de Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats 2022 reportés		44 659.78	318 798.82		318 798.82	44 659.78
Opérations de l'exercice	2 609 303.27	3 010 222.88	459 925.86	676 603.30	3 069 229.13	3 686 826.18
TOTAUX :	2 609 303.27	3 054 882.66	778 724.68	676 603.30	3 388 027.95	3 731 485.96
Résultats de clôture 2023.....		445 579.39	102 121.38			343 458.01
Restes à réaliser			108 500.00	25 000.00		
TOTAUX CUMULES	2 609 303.27	3 054 882.66	887 224.68	701 603.30	3 496 527.95	3 756 485.96
RESULTATS DEFINITIFS		445 579.39	185 621.38			259 958.01

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Vice Président,
Christian Bruneel



Résultats budgétaires de l'exercice

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 065 998,26	2 949 069,15	4 015 067,41
Titres de recette émis (b)	676 603,30	3 038 049,69	3 714 652,99
Réductions de titres (c)		27 826,81	27 826,81
Recettes nettes (d = b - c)	676 603,30	3 010 222,88	3 686 826,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 064 598,26	2 949 069,15	4 013 667,41
Mandats émis (f)	477 665,36	2 619 308,56	3 096 973,92
Annulations de mandats (g)	17 739,50	10 005,29	27 744,79
Dépenses nettes (h = f - g)	459 925,86	2 609 303,27	3 069 229,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	216 677,44	400 919,61	617 597,05
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

Stamp: Berger Levraut

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

54800 - CC LA GRANDVALLIERE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-318 798,82		216 677,44		-102 121,38
Fonctionnement	325 035,94	280 376,16	400 919,61		445 579,39
TOTAL I	6 237,12	280 376,16	617 597,05		343 458,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
54801-CC GRANDVA-EHPAD					
LOUISE MIGNOT					
Investissement	-777 415,05		6 957,84		-770 457,21
Fonctionnement	-170 240,87		-206 147,89	70 293,09	-306 095,67
Sous-Total	-947 655,92		-199 190,05	70 293,09	-1 076 552,88
TOTAL II	-947 655,92		-199 190,05	70 293,09	-1 076 552,88
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-941 418,80	280 376,16	418 407,00	70 293,09	-733 094,87

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques

Mme la présidente rappelle que, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, le Département apporte son soutien à 18 structures jurassiennes : 3 conservatoires, 4 écoles territoriales et 11 écoles associatives.

Compétence culturelle obligatoire, ce schéma permet tout à la fois de structurer l'offre territoriale et d'améliorer la qualité des enseignements artistiques dans le Jura.

Ce dispositif repose sur trois axes : le soutien au fonctionnement des établissements, l'aide au développement et l'accompagnement de projets.

Pour l'exercice 2024, un crédit de 450 000 € est fixé en soutien aux différentes actions ainsi qu'une enveloppe de 15 000 € dédiée à l'activité du centre de ressources musicales qui travaille à l'enrichissement du fonds de partitions profitant à l'ensemble des écoles de musique, conservatoires et sociétés musicales du Jura.

Comme chaque année, la Communauté de communes sollicite le département dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques pour une subvention pour le fonctionnement et les projets spécifiques de l'école de musique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques auprès du conseil départemental du Jura.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_032-DE

Berger
Levrault

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_028-DE



OBJET : Demande de subvention DETR pour l'opération d'aménagement et de sécurisation du site classé sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes La Grandvallière aménage, valorise et promeut le pic de l'aigle et le belvédère des 4 lacs.

Les communautés de communes La Grandvallière, Terre d'Emeraude Communauté et Champagnole Nozeroy Jura sont engagées dans la démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

En 2021 et 2022, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et la Région Bourgogne Franche-Comté ont fait preuve d'intérêt pour une labellisation rapide.

Ayant la compétence tourisme, la collectivité participe également à la création et l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire concernant le projet Opération Grand Site de France.

Aussi, notre collectivité s'engage dans des travaux de sécurisation et d'amélioration de l'accueil respectant

- le plan de gestion du site classé élaboré en 2022
- la démarche OGS et les installations réalisées sur le périmètre OGS
- les démarches administratives à effectuer auprès de la DREAL pour intervention en site classé

Des besoins d'aménagements ont été identifiés notamment des problèmes de sécurisation, de signalétique pour limiter les risques accident et mieux accueillir les visiteurs.

Lors de réunions dans le cadre de l'opération Grand site, il a été préconisé par la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de réfléchir à un projet global d'aménagement en lien avec les exigences réglementaires du site classé selon nos capacités et enjeux.

La communauté de communes à déposer un dossier de subvention au titre la DETR 2023, au point 5 : « Environnement » pour un aménagement d'un cheminement doux et une sécurisation de ces espaces touristiques. Le taux subventionnable est de 30%.

Lors du nouveau dépôt en 2024 des compléments et précisions ont été demandé par le service instructeurs, notamment de bien répartir les dépenses par secteurs géographiques.

En effet la DETR serait éligible sur les travaux d’aménagement de sécurisation et valorisation du belvédère des 4 lacs

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUT DU PROJET

Ces estimations budgétaires seront affinées en fonction des évolutions du projet, en lien avec les autorisations accordées par la CDNPS et la DREAL BFC, ainsi que les contraintes techniques et financières des collectivités.

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Sécurisation et valorisation du belvédère des 4 lacs	49 520€
Postes de dépenses <u>accessibilité</u>	Montant HT
TOTAL Général	49 520

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR (Belvédère des 4 lacs : base éligible 49 520€)	Sollicité	14 856€	30%
Fonds européens : LEADER (Belvédère des 4 lacs : base éligible 49 520)	Sollicité	24 760€	50%
Conseil départemental		€	%
Conseil régional		€	%
Autres financeurs publics A préciser :		€	%
Sous-total		€	
Autofinancement		9 904€	20%
Coût HT PREVISIONNEL		49 520€	

Le démarrage des travaux est prévu pour le second semestre 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'opération d'aménagement et de sécurisation du site classé sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour le projet d'aménagement et de sécurisation du site classé sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié selon les demandes des services instructeurs

S'ENGAGE à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_028-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_029-DE



OBJET : Demande de subvention DETR pour l'opération d'aménagement et de viabilisation de la zone des Dadonins

La zone des Dadonins n'est pas aménagée or nous avons régulièrement des demandes pour des installations d'entreprises et d'activités. Il semble donc nécessaire réfléchir à son aménagement pour pouvoir vendre, louer ou accompagner au mieux les futurs porteurs de projets. Une étude de relevé géomètre ainsi que des propositions d'aménagement et de d'implantation ont été préconisées

La Communauté de communes La Grandvallière peut déposer un dossier de subvention au titre la DETR 2024, au point 4 : « Développement économique industriel et artisanal ». Le taux subventionnable ». Le taux subventionnable est de 30%

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Etude et relevé	4 138
Réseau AEP	54 880
Voiries	40 856
TOTAL HT	99 874€
Postes de dépenses <u>accessibilité</u>	Montant HT
TOTAL accessibilité HT	
TOTAL Général	99 874€

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	29 963€	30 %
Autre subvention État A préciser : Territoire d'industrie – Fond friche	Sollicité	19 974€	20 %
Fonds européens		€	%
Conseil départemental	Sollicité	19 974€	20%
Conseil régional		€	%
Autres financeurs publics A préciser :		€	%
Sous-total		€ %	
Autofinancement		29 963€	30%
Coût HT PREVISIONNEL		99 874€	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'opération d'aménagement et de viabilisation de la zone des Dadonins

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet d'aménagement et de viabilisation

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_029-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_040-DE



**OBJET : CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE -
(FOURNITURE DE PRODUITS D'INCONTINENCE, AUTRES CONSOMMABLES ET
SERVICES ASSOCIES)**

L'EHPAD Louise Mignot a la possibilité de rejoindre un groupement d'achat Resah pour les fournitures en protections hygiéniques pour les résidents.

C'est un groupement d'achat sur 4 ans d'un montant annuel de 13 000€.

Soit un montant total de 52 000€

Grâce au groupement d'achat, la collectivité estime une économie de 10 000€ par an sur ce poste de dépense.

Pour intégrer ce groupement d'achat, l'établissement doit adhérer au groupement pour un montant de 500€.

Il est proposé aux conseillers communautaires de délibérer sur l'adhésion et l'accord d'intégrer ce groupement d'achat

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'intégrer groupement d'achat sur 4 ans d'un montant annuel de 13 000€.

Soit un montant total de 52 000€

APPROUVE la convention de service d'achat centralise

APPROUVE le montant de 500€ pour intégrer le groupement d'achat

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_038-DE

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : EHPAD Louise MIGNOT- MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le bon fonctionnement des services,

Madame la Présidente propose de mettre à jour le tableau des emplois :

- Filière administrative à compter du 16/03/2023
 - 1 Poste Vacant de Directrice à temps complet de 35 heures,
- Filière technique à compter du 20/02/2024
 - 1 Poste Vacant d'Agent Technique à temps complet de 35 heures,
- Filière sociale à compter du 01/03/2024
 - 1 Poste Stagiaire d'Agent Social à temps complet de 35 heures,
- Filière médico-sociale à compter du 01/04/2022
 - 1 Poste Vacant de Psychologue à temps non complet de 10,5 heures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les modifications du tableau des emplois pour le Budget Annexe de l'E.H.P.A.D comme énuméré ci-dessus,

APPROUVE le tableau suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint Administratif	C	2	17.50 heures 35 heures	Secrétaire Secrétaire	CDD CDD
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures	Adjoint administratif	Titulaire
Attaché Principal	A	1	35 heures	Directrice	Vacant
FILIERE TECHNIQUE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures	Cuisinière	Titulaire
Adjoint Technique	C	2	35 heures 35 heures	Second de Cuisine Aide-Cuisine	CDD CDD
Agent de Maîtrise	C	1	35 heures	Agent technique	Vacant
FILIERE SOCIALE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Agent Social Principal 1 ^{ère} classe	C	3	26.25 heures 28 heures 35 heures	Auxiliaire de Vie Fonction Aide-Soignante Lingère	Titulaire Titulaire Titulaire
Agent Social	C	19	35 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			24.5 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			24.5 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			28 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de Vie	Stagiaire
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
Agent Social	C	19	28 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
31,5 heures 35 heures	Veilleuse de Nuit Veilleuse de Nuit	Titulaire CDD			
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Médecin Territorial Hors-Classe	A	1	10.5 heures	Médecin Coordonnateur	CDI
Psychologue Classe Normale	A	1	10.5 heures	Psychologue	Vacant

Infirmier Soins Généraux Hors Classe	A	1	28 heures	Infirmière	Titulaire
Infirmier Soins Généraux Classe Supérieure	A	2	28 heures 28 heures	Infirmière Infirmière	CDI CDD
Infirmier Soins Généraux Classe Normale	A	2	28 heures 35 heures	Infirmière Infirmière Coordinatrice	CDD Titulaire
Aide-Soignante Classe Supérieure	B	5	28 heures 28 heures 35 heures 28 heures 35 heures	AS Jour AS Jour AS Jour Aide-Soignante Nuit Aide-Soignante Nuit	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
Aide-Soignante Classe Normale	B	3	28 heures 35 heures 35 heures	Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour	CDD CDD CDD
Auxiliaire de Soins	C	1	33.25 heures	Aide Médico- Psychologique	CDD

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Rééducateur Classe Normale	B	1	3.5 heures	Diététicienne	Activité Accessoire

FILIERE ANIMATION					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint d'Animation	C	1	28 heures	Animatrice	CDD

AUTORISE la Présidente ou à défaut un Vice-président à signer tout document relatif à ces modifications.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA.



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

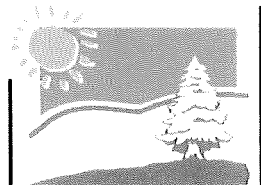
Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_038-DE



Communauté de Communes



La Grandvallière

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LA GRANDVALLIÈRE**

31 rue de Paris
39150 Saint-Laurent-En-Grandvaux
Tél. : 03 84.60.20.63
E-mail : secretariat@lagrandvalliere.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-2024_039-BF



ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RESTE A REALISER DEPENSES			
Chapitre	Crédits ouverts	Mandats Emis	Restes à réaliser
21 – Immobilisations corporelles	291 056.93€	88 673.70€	76 000€
20 – Immobilisations incorporelles	51 147.70€	10 524€	32 500€

RESTE A REALISER RECETTES			
Chapitre	Crédits ouverts	Mandats Emis	Restes à réaliser
13. Subventions d'investissement	108 540.70	82 759.48€	25 000€

Le présent certificat administratif est délivré pour valoir et servir de / que de droit.

Fait à Saint-Laurent-En-Grandvaux, le 28/02/2024

La Présidente,
Françoise VESPA



ARRETE ET SIGNATURES

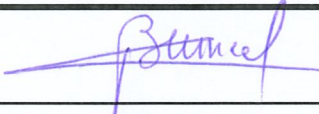
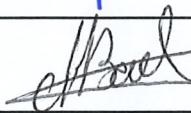
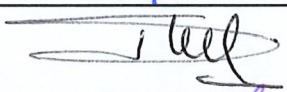
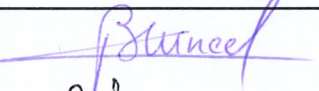
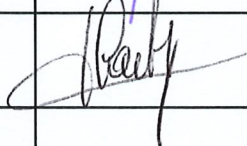
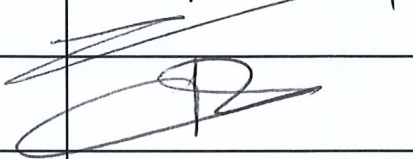
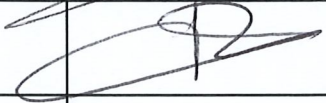
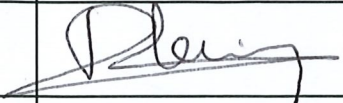
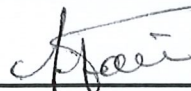
Présenté par le Président,
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 26/03/2024
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

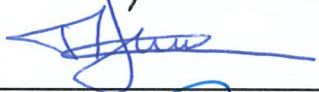
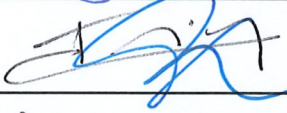
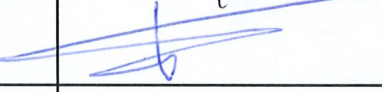
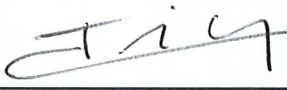
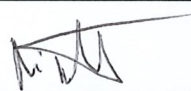
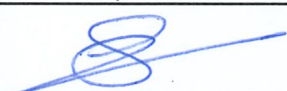
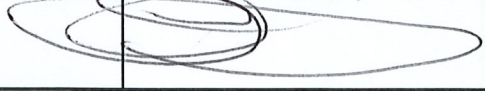
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 26 mars 2024

Date de convocation : 18/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

AUGER YVAN	
BAUDURET JEAN-CLAUDE	
BENOIT MICHEL	
BOUCHOT NATHALIE	
BOURGEOIS THIERRY	
BRUNEEL CHRISTIAN	
CART-LAMY JOCELYNE	
CHARTON JEAN-JACQUES	
CLEMENT ROBERT	
COTTER MARIE-ANGELIQUE	
CUBY TANGUY	
DELACROIX JEAN-LUC	
FAIVRE LILIANE	

ARRETE ET SIGNATURES

FICHOT CHRISTINE	
GRAPPE BERNADETTE	
JARNO PASCAL	
JEUNET MELANIE	
MICHELLI PATRICIA	
NOUVELOT GHISLAINE	
PIRAZZI PHILIPPE	
PIRON HERVE	
RICHARD JEAN	
RIGOULOT MARIE-PASCALE	
SCHIAVONI LAURE	
ROUX DAMIEN	
SILVA ANNE-LAURE	
VESPA FRANCOISE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le

ARRETE ET SIGNATURES

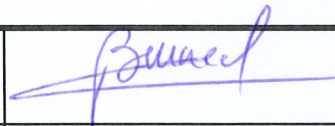
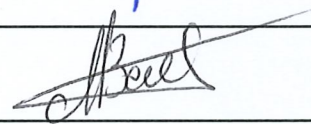
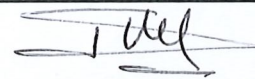
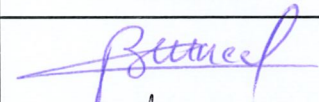
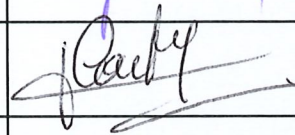
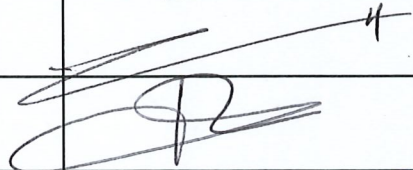
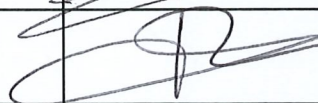
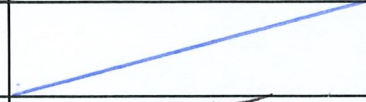
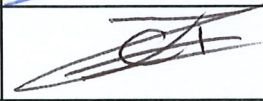
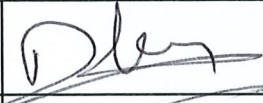
Présenté par le Président,
 A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 26/03/2024
 Le Président,

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES : Pour : 25
 Contre :
 Abstention :

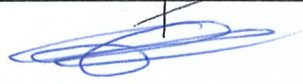
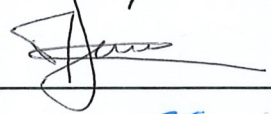
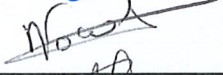
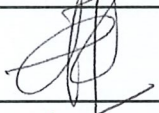
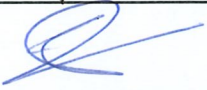
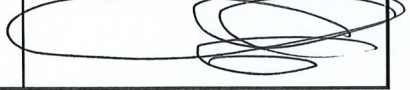
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 26/03/2024

Date de convocation : 18/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

AUGER YVAN	
BAUDURET JEAN-CLAUDE	
BENOIT MICHEL	
BOUCHOT NATHALIE	
BOURGEOIS THIERRY	
BRUNEEL CHRISTIAN	
CART-LAMY JOCELYNE	
CHARTON JEAN-JACQUES	
CLEMENT ROBERT	
COTTER MARIE-ANGELIQUE	
CUBY TANGUY	
DELACROIX JEAN-LUC	
FAIVRE LILIANE	

ARRETE ET SIGNATURES

FICHOT CHRISTINE	
GRAPPE BERNADETTE	
JARNO PASCAL	
JEUNET MELANIE	
MICHELLI PATRICIA	
NOUVELOT GHISLAINE	
PIRAZZI PHILIPPE	
PIRON HERVE	
RICHARD JEAN	
RIGOULOT MARIE-PASCALE	
SCHIAVONI LAURE	
ROUX DAMIEN	
SILVA ANNE-LAURE	
VESPA FRANCOISE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura

Mme la présidente,

RAPPELLE que l'association « Les Amis des Orgues du Haut-Jura » a fait parvenir une demande de subvention pour le festival « Musiques en haut ! édition 2024 ». Le festival propose une programmation sur l'été et l'automne.

Dans le cadre de la programmation estivale, plusieurs rendez-vous musicaux auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes La Grandvallière.

Il est proposé de verser une subvention de 2500€ à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura pour le soutien au festival « Musiques en haut ! 2024 ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 500€ à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 039-243900610-20240326-D2024_030-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Grandvaux

Mme la présidente,

RAPPELLE que l'association « Les Amis du Grandvaux » a fait parvenir une demande de subvention pour fêter les 200 ans du dernier chalet authentique du Grandvaux.

Dans le cadre de la programmation, plusieurs rendez-vous auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes La Grandvallière.

Il est proposé de verser une subvention de 2500€ à l'association Les Amis du Grandvaux pour le soutien aux manifestations organisées pour les 200 ans du dernier chalet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 500€ à l'association Les Amis Du Grandvaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_031-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Festi'lac

Mme la présidente,

RAPPELLE que l'association « Festi'lac » a fait parvenir une demande de subvention pour l'organisation du BlackMount Festival programmée les 12 et 13 juillet sur la commune du Lac-des-Rouges-Truites.

Il est proposé de verser une subvention de 1 500€ à l'association Festi'lac .

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'association Festi'lac,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_033-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : Subvention FREDON pour la lutte contre l'ambroisie

La Présidente

EXPLIQUE que l'ambroisie, plante allergisante, classée nuisible au titre de la santé (article 57 de la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé).

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) coordonne les actions de lutte contre l'ambroisie de tous les domaines (collectivité, agriculture, route, BTP, zone rivulaire, particulier) par convention avec l'ARS, action inscrite dans la Plan Régional Santé Environnement 3.

Elle sollicite la Communauté de Communes à hauteur de **1 056 € par an durant 3 ans**, pour le renouvellement de la mutualisation des moyens afin de coordonner la défense collective contre l'ambroisie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE de verser une subvention de 1 056 € net par an durant 3 ans à compter de 2024 à la FREDON pour la lutte contre l'ambroisie.

AUTORISE la présidente à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_027-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à Grandval Orchestra

La Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention de Grandval Orchestra. Elle explique que, bien qu'étant associative, le Grandval Orchestra est en lien avec l'école de musique et permet aux élèves de pratiquer la musique dans un orchestre. L'association contribue au rayonnement de l'école de musique au niveau intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de verser une subvention de 3 000 euros à l'Harmonie Grandvallière pour l'année 2024

AUTORISE La Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_034-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 26 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, PIRAZZI Philippe

Absents : COTTER Marie-Angélique

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
BOUCHOT Nathalie à BAUDURET Jean-Claude
PIRAZZI Philippe à FICHOT Christine

Secrétaire de séance : BENOIT Michel

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240326-D2024_036A-DE

Berger
Levrault

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Il est proposé d'augmenter le taux de TF bâti et de TF non bâti de 1% et de ne pas augmenter le taux de CFE.

Une règle de lien est appliquée dans le cadre de la loi de finances 2024, ainsi le taux des taxes d'habitation secondaire augmente également de 1%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité ,

DÉCIDE d'augmenter les taux sur les 2 taxes directes locales (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) de 1% et de **maintenir** le taux de CFE issu du calcul du taux intercommunautaire suite au passage en FPU, soit :

	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière (bâti)	4.7 %	4.75%
Taxe foncière (non bâti)	6.67%	6.74%
Taxe d'habitation additionnelle	8.17%	8.25%
Cotisation Foncière des Entreprises	18.40 %	18.40%

CHARGE Madame la Présidente de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le 04.10.2024.....
Le Président

Françoise VESPA



UF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 944 711	4,70		6 213 000	292 011	4,75	295 418
Taxe foncière non bâtie additionnelle	924 624	6,67		960 500	64 065	6,74	64 738
Taxe d'habitation additionnelle	1 302 434	8,17		1 265 000	103 351	8,25	104 363
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 001 531	18,40		1 045 000	192 374	18,40	192 374
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					459 427		
Total de la fiscalité additionnelle					192 374		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>					Total	656 593

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Produits attendus		
Taxe foncière bâtie additionnelle	464 219	4,75
Taxe foncière non bâtie additionnelle		6,74
Taxe d'habitation additionnelle	459 427 = 1,010430	8,25
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	0,160	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	ENGIR	Total
665 598	28 489	55 990	3 496	42 473	0	- 175 232	620 814

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	656 593	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	620 814	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	1 277 407
--	---------	---	---	---------	---	---	-----------

À LONS LE SAUNIER

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques, JEAN-LUC BLANC

À ST LAURENT EN GRANDVAUX

Le 29/03/2024

Pour le Groupement

Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

UF